

RÉGLEMENT DE JEU

« QUIZ spécial 20 ans Lanfeust »

ARTICLE 1

LA SOCIETE ORGANISATRICE

La société NINETEEN GROUPE,
Société à Responsabilité Limitée au capital de 37.500 euros, immatriculée au
RCS de Nanterre, sous le n°448069 534, dont le siège social est au
51 rue Saint Didier 75116 PARIS, agissant poursuites et diligences de ses
représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège, organise du
22 décembre 2014 au 1 janvier 2015 sur le site internet
www.lanfeustofficiel.com un jeu gratuit et sans obligation d'achat, intitulé :
“ Quiz spécial 20 ans Lanfeust ”

ARTICLE 2

CHAMP D'APPLICATION

La participation à ce jeu est ouverte à toute personne physique résidant en
France Métropolitaine, Belgique et Suisse, à l'exception du personnel de la
Société organisatrice et des membres des Sociétés partenaires de l'opération
ainsi que de leurs familles (ascendants, descendants, époux).

La participation des mineurs au Jeu est autorisée à la condition qu'un accord
parental préalable, écrit et daté leur ait été donné. Toute participation d'un
mineur fera présumer la Société Organisatrice que celui-ci a obtenu cette
autorisation. Il est nécessaire d'avoir un accès à Internet et
de disposer d'une adresse électronique valide pour participer via le site
internet.

S'il s'avère qu'un participant gagne une dotation en contravention avec le
présent règlement ou par des moyens frauduleux, la dotation concernée ne lui
serait pas attribuée et resterait la propriété de la société organisatrice, sans
préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées à l'encontre
du participant par l'Organisateur ou par des tiers.

Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un participant de
s'inscrire puis de participer au jeu sous un ou des prête-noms fictifs ou
empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque Participant devant
s'inscrire et participer au jeu sous son propre et unique nom. Toute fraude
entraîne l'élimination du Participant.

ARTICLE 3

MECANISME DU JEU

Pour jouer, les participants devront se rendre sur le site internet www.lanfeustofficiel.com.

L'objectif du jeu est de répondre à un quiz de 10 questions portant sur le personnage de Lanfeust, issu de BD éditées par les éditions Soleil. Pour participer au tirage au sort final, il sera nécessaire de trouver les 10 bonnes réponses. Pour participer au jeu, les joueurs doivent obligatoirement remplir les champs de la page d'inscription (nom, prénom, e-mail). Les joueurs doivent aussi indiquer en cochant une case s'ils souhaitent recevoir des informations sur les éditions Soleil.

Une fois l'inscription passée, le joueur arrive sur la page du quiz. Il doit répondre à 10 questions. Seuls les internautes ayant répondu correctement aux 10 questions seront sélectionnés pour le tirage au sort.

La participation au jeu est limitée à 1 participation par jour par joueur et par foyer (même nom, même adresse).

La participation au jeu emporte l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement. Nineteen Groupe se réserve le droit de modifier, d'annuler ou de reporter ce jeu sans préavis et sans que leur responsabilité puisse être engagée.

Un tirage au sort sera effectué par la société organisatrice, une semaine après la fin du jeu et désignera 5 gagnants parmi les participants ayant donné les bonnes réponses et ayant correctement rempli le formulaire d'inscription.

ARTICLE 4

LOTS OFFERTS

Les dotations du quiz sont composés de 5 lots composés de :

- Lanfeust de Troy T1 nouvelle édition – 20 ans
- Trolls de Troy T19 dédié par Jean-Louis Mourier
- Poster Trolls de Troy – La Cène

En aucun cas, il ne pourra être exigé de contrepartie financière en substitution des lots offerts qui ne seront ni repris ni échangé.

La Société Organisatrice pourra remplacer le prix annoncé par un prix de valeur équivalente en cas d'indisponibilité de la dotation initialement prévue.

ARTICLE 5

RETRAIT DU LOT

Les gagnants seront contactés par e-mail, sous un délai de 2 semaines environ.

Si dans un délai de 1 mois après la première tentative de contact, le gagnant ne s'était pas manifesté par retour de mail, celui-ci serait déchu de son lot sans recours possible et le lot serait attribué à un nouveau gagnant. Les lots seront envoyés aux gagnants à l'adresse qu'ils auront communiquée par mail.

En tout état de cause Nineteen Groupe se réserve la possibilité au préalable de vérifier l'identité des gagnants avant l'envoi de leurs gains.

Nineteen Groupe ne saurait être tenue responsable de l'impossibilité d'attribution des lots en cas d'adresse saisie de manière erronée ou incomplète.

Nineteen Groupe décline toute responsabilité du fait d'une erreur d'acheminement des dotations, de la perte de ceux-ci ou de l'impossibilité de contacter le gagnant par les services postaux.

Les lots gagnés ne pourront faire l'objet d'aucune contestation, d'aucun échange et d'aucun remboursement.

ARTICLE 6

CONTROLES ET RESERVES

Toute participation qui ne serait pas conforme aux dispositions du présent règlement ne sera pas prise en considération.

La Société organisatrice se réserve notamment en cas de force majeure, le droit d'écourter, de prolonger, de suspendre, de modifier ou d'annuler le jeu. Ces changements feront toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés.

La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation par les participants des caractéristiques et des limites d'Internet, dès lors la société organisatrice ne pourra être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet empêchant l'accès et/ou le bon déroulement du Jeu, notamment du fait d'actes de malveillance externes.

Plus particulièrement, la société organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel, causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

En outre, la société organisatrice ne pourrait être tenue pour responsable notamment si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenaient pas pour une raison quelconque (à titre d'exemple, problème de connexion à Internet pour une quelconque raison chez l'utilisateur, défaillance momentanée des serveurs de la société organisatrice pour une raison quelconque etc) ou lui arriveraient illisibles ou impossibles à traiter (à titre

d'exemple, si le participant possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription, etc.)

En cas de litige, un justificatif peut être demandé.

La participation au jeu est strictement personnelle.

La participation à cette opération implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Le règlement complet pourra être obtenu à titre gratuit (remboursement du timbre au tarif lent de la Poste en vigueur sur simple demande jointe au courrier) en écrivant à : Société Nineteen Groupe, 51 rue Saint Didier, 75116 PARIS

Tout litige pouvant intervenir sur l'interprétation du présent règlement sera expressément soumis à l'appréciation souveraine des organisateurs et en dernier ressort à l'appréciation des Tribunaux compétents de Paris.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 06/01/78 (article 17), les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant, en écrivant à :

Société Nineteen Groupe,
51 rue Saint Didier 75116 PARIS

ARTICLE 7

REMBOURSEMENT

Le remboursement des frais de connexion limités à la durée du jeu et forfaitairement évalués par la société organisatrice à 0,34 Euros TTC (correspondant à cinq minutes de connexion Internet en tarification locale) s'effectue sur simple demande écrite, accompagnée d'un RIB ou RIP, de la copie de la pièce d'identité du participant et d'un justificatif France Telecom ou d'un fournisseur d'accès (autre que la souscription d'un forfait) au plus tard un mois après la date de clôture du jeu, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse :Société Nineteen Groupe,

51 rue Saint Didier 75116 PARIS

Étant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément précisé que tout accès à la page du jeu s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le Participant de se connecter et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Le timbre concernant l'envoi postal de la demande de remboursement, sera remboursé forfaitairement au tarif lent en vigueur (soit 0,50 Euros TTC) ; Un même foyer (même nom, même adresse postale) ne pourra recevoir qu'un unique remboursement.

Toute demande de remboursement incomplète, illisible, comportant des coordonnées erronées ou transmises au-delà de la date mentionnée ci-dessus sera rejetée.

ARTICLE 8

Le présent règlement est déposé en l'étude de la SCP SIMONIN -LE MAREC – GUERRIER, HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES, 54 rue Taitbout, 75009 PARIS à laquelle est confié le contrôle du bon déroulement de sa mise en œuvre.